

Le 19 avril 2021

Téléphone : 03.21.33.30.88
Télécopie : 03.21.32.36.32
e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr
site internet : www.colembert.fr

2ème Lettre du Conseil 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente le 9 avril 2021, à 19h30.

Tous les membres élus étaient présents exceptés :

- Madame Sophie DENIS absente excusée, qui a donné pouvoir à M. Jean-Christophe SERGENT,
- M. Thierry CAZIN, absent excusé.

I- Approbation du Procès Verbal de la séance du 19 février 2021

Il n'y a pas de remarque, il est Adopté à l'Unanimité.

II - Approbation du Compte de Gestion

A l'Unanimité les membres du Conseil Municipal Approuvent le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier.

III - Vote du Compte Administratif

Recettes :

Recettes de fonctionnement : 620 665.75 €

Recettes d'investissement : 402 199.14 €

Total : 1 022 864.89 €

Dépenses :

Dépenses de fonctionnement : 554 965.11€

Dépenses d'investissement : 164 015.46 €

Total : 718 980.57 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : 303 884.32 €

Trésorerie au 31 décembre 2020 : 808 871.54 €.

Le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur.

Monsieur Jean-Christophe SERGENT, 1^{er} Adjoint, propose de passer au vote.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Compte Administratif 2020 est Approuvé à 13 voix Pour.

IV- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : reversement à la commune d'une fraction de la taxe perçue par la FDE 62

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le principe du reversement à la commune d'une partie de la taxe perçue par la Fédération Départementale de l'Energie sur les factures adressées aux abonnés, au taux de 95%, à compter du 1 janvier 2022.

A l'Unanimité, le Conseil Approuve.

V - Amortissements défense incendie

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrêté préfectoral du 23 avril 2020, le Syndicat des eaux de Colembert a reversé une part du montant de l'emprunt, d'un montant de 130 676.63€, correspondant à des travaux de défense incendie non exécutés.

Il indique que le montant de la participation versée au syndicat des eaux de Colembert faisait l'objet, pour partie, d'un principe d'amortissement.

La collectivité peut décider ne pas poursuivre.

A l'Unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre l'amortissement.

VI - Fixation tarifs centre de loisirs

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les tarifs du centre de loisirs comme exposés dans le tableau ci-joint.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Approuve.

VII - Fixation rémunération des animateurs du centre de loisirs

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer la rémunération mensuelle des animateurs et du Directeur du centre de loisirs 2021 comme suit :

- Directeur, diplômé BAFD : 1500 € net
- Animateur, diplômé BAFA : 631 € net
- Animateur, stagiaire BAFA : 581 € net

Pour les animateurs bénévoles, une partie du stage de base pour l'obtention du BAFA pourra être pris en charge à hauteur de 150 €, en fonction de la participation aux activités du centre de loisirs.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Approuve.

VIII - Révision des tarifs des services périscolaires

Le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité, d'augmenter de 2 % le tarif du ramassage scolaire et de la restauration, à compter du 1^{er} septembre 2021, tels que détaillés dans le tableau ci-joint.

IX - Révision des tarifs des services de garderie

Le Conseil Municipal décide, à 13 voix Pour et 1 voix Contre, d'augmenter de 2 % les tarifs de garderie, à compter du 1^{er} septembre 2021, tels que détaillés dans le tableau ci-joint.

X - Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir au même niveau d'imposition les taux des taxes locales pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti : 45.30 % (dont 22.26 % de taux départemental)
- Taxe foncière non bâti : 45,48 %

A l'Unanimité le Conseil Approuve.

XI - Tarifs du cimetière :

Le conseil Municipal décide à l'Unanimité de reconduire les tarifs du cimetière tels que détaillés dans le tableau ci-joint.

XII- Redevance du domaine public

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de maintenir la redevance à **15 € par mois**.

XIII - Tarifs de location de la salle

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de réviser les tarifs de la salle polyvalente à compter du 01/01/2023, tels que détaillés dans le tableau ci-joint.

Monsieur le Maire indique que les locations seront suspendues en fonction de la réalisation des travaux de rénovation.

XIV - Subventions

A l'Unanimité, le montant des subventions allouées aux associations est Approuvé.
Le détail est disponible en mairie.

XV - Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal Adopte à l'Unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2021, arrêté

comme suit

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	796 978,14 €	796 978,14 €
TOTAL	796 978,14 €	796 978,14 €
INVESTISSEMENT	858 834,78 €	1 379 037,87 €
Report d'investissement 2020.....	520 203,09 €	
TOTAL	1 379 037,87 €	1 379 037,87 €

XVI - Pacte de gouvernance

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Pacte de Gouvernance transmis par le Président de la Communauté de Communes.

Il s'agit globalement d'un engagement à communiquer sur les décisions et les actions menées par la Communauté de Communes. Il a été présenté au dernier conseil communautaire et il appartient au maire d'en assurer la diffusion.

XVII - Loi d'Orientation des mobilités (LOM)

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire a, lors de la réunion du 18 mars 2021, approuvé la prise de compétence en matière d'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes par 43 voix pour, 5 abstentions et 1 voix Contre.

Il indique que la Communauté de Communes souhaite profiter de l'opportunité du transfert de compétence de la Région pour la faire évoluer en Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) où, dans le cadre et en lien avec le PCAET il sera possible de développer des nouveaux services en direction des habitants du territoire avec notamment la promotion du covoiturage, l'auto partage, la location de vélos....

Monsieur le Maire explique qu'il a appris 48 heures avant la tenue du Conseil Communautaire, que le service de transport scolaire mis en place par la commune faisait partie de ce transfert de compétence.

Il s'étonne que l'information n'ait jamais été rapportée tant dans les exposés et les comptes rendus des réunions pour la mise en place du PCAET que dans la note de synthèse établie préalablement à la tenue du Conseil Communautaire et s'étonne de cette proposition subite.

Il regrette la non possibilité d'information préalable aux élus du village et s'interroge sur les conséquences du transfert par rapport au service rendu aux 40 familles.

Il expose à l'Assemblée les engagements de la commune tant envers la population du village qu'envers celle des habitants du territoire.

Il indique demeurer favorable à la mise en place de nouveaux services par la communauté de communes mais ne peut admettre qu'un service communal mis en place de longue date, apprécié et utilisé soit ainsi unilatéralement écarté.

Il expose la position qu'il a jugé bon de prendre lors du vote au conseil communautaire, remercie les élus qui ont apporté leur solidarité et demande à l'Assemblée d'exprimer son choix.

Il rappelle que la validation ne deviendra effective que si le vote des conseils municipaux atteint la majorité qualifiée.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal refuse le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes Desvres Samer.

XVIII - Personnel

Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'actualisation du tableau des effectifs.
A l'Unanimité le Conseil Approuve.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au maximum le taux de promotion permettant les avancements de grade.
A l'Unanimité le Conseil Approuve.

XIX - Questions Diverses

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée du passage de Monsieur HARLE, géomètre du Cadastre, entre le mois de Mai et le mois d'Août 2021, qui procédera à la vérification des autorisations d'urbanisme.

*Il informe des remarques reçues des administrés concernant

- le non-respect des lieux notamment au niveau de la benne à déchets verts,
- les trottoirs de la commune qui sont encombrés par des véhicules automobiles ou qui sont souillés d'excréments d'animaux de compagnie.

Il indique que l'information sera renouvelée et publiée dans le bulletin municipal afin de sensibiliser les usagers.

*Monsieur Jean-Christophe SERGENT, Premier Adjoint indique les prévisions des travaux réalisés dans la commune.

Monsieur le Maire s'associe pour remercier les bénévoles qui aident à leur réalisation.

LES DIFFERENTS TARIFS SUR LA COMMUNE

TARIF RAMASSAGE SCOLAIRE 01/09/2021

	2019	2020	2021
Par semaine et par famille	5,00 €	5,10 €	5,20 €

CANTINE 01/09/2021

	2019	2020	2021
Pour 1 enfant de maternelle	3,05 €	3,15 €	3,20 €
Pour 1 enfant à partir du CP	3,35 €	3,45 €	3,50 €
Pour 1 enfant habitant dans 1 autre commune	3,65 €	3,75 €	3,80 €
Pour les enseignants	4,30 €	4,40 €	4,50 €

TARIF GARDERIE 01/09/2021

	2019	2020	2021
Pour 1 enfant (matin)	2,15 €	2,20 €	2,25 €
Pour 2 enfants (matin)	3,00 €	3,05 €	3,10 €
Pour 3 enfants (matin)	4,00 €	4,10 €	4,20 €

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE

	2020	2021	2022	2023
Grande salle	<i>INTERNE</i>	370	375	380
	<i>EXTERNE</i>	530	540	550
Petite salle	<i>INTERNE</i>	280	285	290
	<i>EXTERNE</i>	410	420	430
Réunion	155	160	165	170
Nettoyage	105	110	115	120

CIMETIERE

	Pour 1 caveau 2 places	Pour 1 caveau 3 places
Concession	150,00 €	150,00 €
Caveau préfabriqué	1 200,00 €	1 600,00 €
Frais de timbres	25,00 €	25,00 €
TOTAL	1 375,00 €	1 775,00 €
Colombarium	750,00 € pour 50 ans	

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Occupation mensuelle : 15 €

CENTRE AERE

Colombertois	
(Henneveux, Ailnethun, Nabringhen, le Wast et Belle et Houllafort)	2020 : 20 €/semaine pour un enfant et 17 € à partir de 2 enfants 2021 : 21 €/semaine pour un enfant et 18 € à partir de 2 enfants
Extérieurs	2020 : 40 €/semaine pour un enfant et 34 € à partir de 2 enfants 2021 : 42 €/semaine pour un enfant et 36 € à partir de 2 enfants